



Notre pays traverse une crise économique et sociale d'une grande ampleur. Les conséquences sont lourdes pour chacun des citoyens. Les inégalités se creusent, la pauvreté et la précarité se développent.

La FSU affirme que la fonction publique joue un rôle indispensable pour favoriser la justice sociale, assurer les évolutions de notre société et l'avenir de son économie. Et ce d'autant plus en période de crise. En effet, les agents de la fonction publique de par leurs missions et leurs métiers sont en prise au quotidien avec la réalité sociale.



D'ailleurs tous les observateurs avaient jugé en 2007 que les services publics jouaient un rôle d'amortisseur social face aux effets de la crise.

Pourtant, les services publics et la fonction publique ont été mis à mal ces dernières années ; la réforme de l'État, et particulièrement la Révision générale des politiques publiques, a asphyxié l'État plus qu'elle ne l'a modernisé.

La FSU estime qu'il faut considérer les services publics et la fonction publique **non pas comme des obstacles** - notamment financiers - **mais comme des leviers essentiels** pour l'avenir de notre société et donc comme des investissements.

Dans ce contexte, et pour que l'intérêt supérieur du travail prôné par Monsieur le Député Maire demeure,

NOUS DEVONS PLUS QUE JAMAIS NOUS ATTACHER A RENDRE DIGNES LES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL, ET PLUS PARTICULIEREMENT POUR LES AGENTS LES PLUS FRAGILES !

Pour ce faire la FSU suit de très près plusieurs dossiers, notamment, *la restructuration des mairies annexes, la gestion aléatoire des heures supplémentaires, les conditions de travail des agents techniques des écoles et résidences pour personnes âgées (gestion des congés, heures supplémentaires, contrat à temps partiel,) les conditions de travail des ATSEM,, animateurs et personnels de service dans le cadre de la nouvelle réforme des rythmes scolaires, le problème de l'alcool au travail, le suivi des dossiers d'accident du travail et maladies professionnelles en commission de réforme et bien sûr et toujours les problèmes de harcèlement, les mutations parfois improbables, la gestion des conflits dans les services, le COS etc...*

Difficile de faire un bilan des actions de nos nouveaux DGS et DGSA 6 mois après leur prise de fonction.

Néanmoins nous sentons une réelle volonté de rétablir le dialogue social de la part de la nouvelle Direction Générale.

Comme indiqué en préambule nous suivons depuis quelques mois plusieurs dossiers :

I) Développement des services proposés dans les mairies annexes :



L'objectif est louable et les agents l'ont bien compris, mais ce qui l'est moins ce sont les moyens apportés pour ce changement. En effet, pour proposer le service de qualité que les habitants des quartiers sont en droit de recevoir, il faut que les agents qui les accueillent soient aussi en condition de le faire.

Or, nous sommes loin du compte :

Les agents concernés par le développement des mairies annexes, devront dorénavant exercer plus de missions, auront plus de responsabilités, sans aucune indemnité compensatoire, les conditions de sécurité liées à l'accueil d'un public parfois « difficile » ne sont toujours pas réunies, la gestion des congés semble très compliquée, et quant à l'embauche d'un

cadre B pour superviser les mairies annexes, mais qui finalement effectuera les MEMES missions que les agent de catégories C, est une véritable imposture !

Pour toutes ces raisons, la FSU demande que l'administration revoit sa copie et fasse des propositions en adéquation avec la réalité du terrain et en respectant le droit des salariés.

II) Le personnel de service des écoles, et résidences de personnes âgées :



« Il reste un long chemin à parcourir pour passer des droits inscrits dans la loi à leur application concernant l'égalité hommes/femmes notamment dans le monde du travail :

Salaires inégaux, temps partiels imposés, précarité... Dans la fonction publique, les femmes représentent 60% de l'effectif total et si le statut protège mieux des inégalités de traitements entre les hommes et les femmes, celles-ci peuvent malgré tout aller jusqu'à une différence de l'ordre de 20%. Et les blocages sont encore nombreux pour arriver à un même déroulement des carrières et à un accès égal aux responsabilités. Dans le même temps, il faut poursuivre le travail sur la représentation des métiers et la place des femmes dans la société.

Face à certains discours régressifs, la FSU demande que soit réaffirmé qu'il appartient aux femmes de choisir leur vie. »

Dans cet esprit la FSU de Wattrelos souhaite mettre en lumière les problèmes rencontrés par le personnel de service des écoles et résidences de personnes âgées au sein de la Mairie de Wattrelos dont les postes sont occupés majoritairement par des femmes :

D'abord les agents en contrat, 20 h, 28 h, 32 h, depuis plusieurs années, *parfois 10 ans*, se demandent quand leur temps de travail va enfin être augmenté ! Surtout que ces agents effectuent régulièrement des heures complémentaires, *donc sans majoration*, pour assurer la charge de travail, et que parallèlement à cela on embauche des CDD. *Ces agents qui sont en majorité des femmes parfois dans des situations difficiles, aimeraient voir leur contrat consolidés.*

(Les heures effectuées au-delà de 36 heures (vacances scolaires déduites) sont rémunérées de quelle façon ?)

La FSU demande plus de transparence sur les critères d'évolution des contrats, sur la titularisation des agents en contrat à durée déterminée, et sur la gestion des heures supplémentaires.

D'autre part, la gestion des congés pour ce personnel est assez surprenante. Certains agents nous ont en effet informés qu'ils ne possédaient pas de feuille de congés et que c'est la mairie qui gère leurs congés à leur place. *A tel point que certains d'entre eux ne savent même plus quel est leur reliquat de congé pour l'année en cours.* Ces femmes, adultes responsables n'ont pas besoin d'être mises sous tutelle, elles sont capables et doivent pouvoir gérer leur congés elles-mêmes !

La FSU demande donc que l'on mette à disposition comme pour tous les agents un PC avec l'application Horoquartz et une formation pour l'utilisation de cet outil, ou à défaut des feuilles de congés et d'heures supplémentaires.

D'autre part la FSU demande également de clarifier *QUI accorde les congés* pour les agents exerçant à la fois dans les bâtiments communaux et dans les écoles : *la ville ou la direction de l'école ?*

Dernière minute : La DECL est en train de préparer une feuille de congés spécifique aux dames de Service : **On verra si cela résout les problèmes !**

La FSU souhaite aussi que soit clarifiée *la prise en charge des frais de transport* pour les agents amenés à faire des remplacements de dernière minute sur un autre site que celui ou elles travaillent habituellement.

Interview de Najat Vallaud-Belkacem/ Portail du gouvernement

14/01/2013

vendredi 11 janvier une étape essentielle a été franchie par les partenaires sociaux. Un accord a été conclu sur une racine majeure de l'inégalité et de la précarité, la multiplication des temps partiels occupés principalement par les femmes (80 % des employés). Cet accord propose des moyens de régulation significatifs.

L'introduction d'un minimum horaire de 24h par semaine comme référence dans les négociations qui doivent s'ouvrir, ainsi que la majoration des heures complémentaires dès la première heure à compter du 31

décembre 2013 sont des avancées importantes.

Cet accord vise à créer une réelle dynamique de négociation dans les secteurs professionnels sur ce sujet. Les branches qui occupent au moins 30 % de salariés à temps partiel devront ouvrir des négociations très rapidement, mais plus généralement tous les secteurs sont concernés.

Ces dispositions vont permettre de réduire la précarité des salariés et d'agir sur les écarts de salaire entre les femmes et les hommes. La moitié des écarts entre les femmes et les hommes s'expliquent en effet par le temps partiel.

III) La réforme des rythmes scolaires :

Quel impact sur les personnels territoriaux ?



La mise en place de la réforme des rythmes scolaires est un vaste chantier qui demande beaucoup de d'échanges, de rencontres, de réunions de concertation.

Tous les acteurs impactés par celle-ci ont donc été informés et écoutés : Parents, Education Nationale, Chef de services etc...

Mais il semble qu'on ait oublié des acteurs essentiels dans le fonctionnement de cette réforme : l'ATSEM, l'ANIMATEUR, LE PERSONNEL DE SERVICE.

Pour ces agents :

- **les horaires vont -ils changer ?**
- **Le profil de poste va - t -il évoluer ?**
- **l'amplitude horaire va - t - elle augmenter ?**
- **Des recrutements sont -ils prévus ?**

Si oui, a - t -on étudié au préalable la possibilité d'augmenter en priorité les contrats à temps partiel ?

Il aurait été de bon augure que les syndicats soient informés des changements éventuels, et il semble que cela soit inéluctable.

COMME IL N'EST JAMAIS TROP TARD POUR BIEN FAIRE, LA FSU DEMANDE A L'ADMINISTRATION DE RECEVOIR LES SYNDICATS AFIN DE PALIER A CE MANQUE D'INFORMATION.

IV) Les heures supplémentaires :



Nous vous l'écrivions dans le précédent journal FSU, La présidente du CTP a informé à l'époque les représentants du personnel qu'une enveloppe d'heures supplémentaires était octroyée à chaque service. Nous vous précisons également que Mme La présidente n'avait pas pu expliquer quels étaient les critères d'attribution de ces enveloppes.

Il va cependant bien falloir déterminer quels sont ces critères, car plusieurs agents à juste titre se plaignent de la répartition de ces heures supplémentaires qui seraient

apparemment distribuées à la tête du client (les agents de maîtrises, les amis, etc...)

Il serait pourtant simple d'organiser les tournées d'astreinte en mettant en place un roulement pour tous les agents des services concernés, comme par exemple les ateliers (sablage).

Quant aux astreintes exceptionnelles liées à un évènement particulier (fête commerciale, élections, etc...) le système de candidature, déjà proposé par le service élection doit s'étendre à tous ces évènements avec un changement d'agent tous les ans afin que chaque agent puisse profiter de cette opportunité d'augmenter leur salaire ! **Il faut en finir avec le clientélisme, le copinage !!!! Tous les agents doivent être traités avec respect et équité !!!!**

La FSU demande encore une fois que les DGA veillent à ce que la gestion des heures supplémentaires soient organisée de façon équitable !!!

V) L'alcool sur le lieu de travail :

L'administration demande aux syndicats de veiller à ce que la consommation d'alcool au travail soit « éradiquée ». Mais parallèlement à ça sont organisés, pendant les heures de travail et avec l'accord et la présence de la hiérarchie, à l'occasion d'un départ en retraite, d'une mutation, de la Sainte Eloi, etc... des « pots » ou l'alcool est autorisé.

La FSU souhaite donc que l'administration mette fin à ce paradoxe pour ne pas dire à cette hypocrisie !!!

VII) Suvi des dossiers accidents du travail maladies professionnelles :



LA FSU VOUS INFORME POUR CEUX QUI NE LE SAVENT PAS ENCORE QUE DES REPRESENTANTS DE LA FSU SONT PRESENTS LORS DES COMMISSIONS DE REFORME POUR DEFENDRE LES NOMBREUX DOSSIERS DES AGENTS QUE SE TROUVE CONFRONTES A CES SITUATIONS.

VI) Le COS :



Comme nous le précisions dans notre précédent journal, les agents ont été ravis



d'apprendre que la dette du COS était enfin épongée grâce à leurs cotisations.

Maintenant, les agents aimeraient savoir quelles prestations, actions seront proposées. En ces temps de crise économique, on pourrait joindre l'utile à l'agréable ?

Un sondage avec des propositions serait à notre avis le bienvenu. Nous entendons par exemple souvent parler des tickets restaurants.

Demander l'avis aux agents serait nous semble-t-il, au regard des demandes du personnel, une bonne initiative.

VIII) Harcèlement - mutations, gestion des conflits dans les services et tous les dysfonctionnements dénoncés dans notre précédent journal.

Le suivi de ces « chantiers » est bien évidemment continuellement assuré par la FSU, et la VIGILANCE reste le mot maître !

RAPPEL

Le paiement des cotisations syndicales



Les cotisations payées dans l'année en tant que salarié ou retraité à une organisation syndicale représentative vous ouvrent droit à un crédit d'impôt.

Seules les cotisations versées à une organisation syndicale représentative de salariés ou de fonctionnaires ouvrent droit au crédit d'impôt. De plus, seuls les salariés, les retraités et les chômeurs indemnisés peuvent y prétendre. Les travailleurs indépendants ne le peuvent pas, ni les personnes sans emploi qui ne perçoivent pas d'allocations de chômage.

Les conditions à respecter

Les salariés qui souhaitent profiter de ce crédit d'impôt ne doivent pas avoir opté pour la déduction des frais réels. Ils doivent être soumis à la déduction forfaitaire pour frais égal à 10 %.

Dans le cas contraire, ils peuvent uniquement déduire les cotisations syndicales payées dans l'année de leurs salaires imposables (sans limitation), mais ils ne peuvent pas jouer le crédit d'impôt.

Le montant de l'avantage fiscal

Le crédit d'impôt est égale à 66 % des sommes versées au cours de l'année, retenues à hauteur de 1 % de votre revenu brut imposable dans la catégorie des traitements, salaires, pensions et rentes viagères à titre gratuit. Les sommes versées au-delà de ce plafond sont définitivement perdues. Elles ne sont pas reportables sur les années ultérieures.

Pensez à joindre le reçu remis par le syndicat à votre déclaration, sauf si vous déclarez vos revenus par internet.

Le mot de la fin... d'année

Les membres de la section FSU des Communaux et du CCAS de Wattrelos vous souhaitent

- De bonnes fêtes de fin d'année,
- Un joyeux Noël
- Et une excellente année...

